

DEC141262DR03

Décision portant cessation de fonctions de M. Renaud Vacant, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements (CR2P)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122042DR16 du 19 novembre 2009 portant nomination de M. Renaud Vacant aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Renaud Vacant, dans l'unité du CNRS n° UMR7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements (CR2P), à compter du 31 mai 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2014

La directrice de l'unité
Sylvie Crasquin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur du Museum National d'Histoire Naturelle (ou de son délégué)

Visa du président de l'université Pierre-et-Marie-Curie (ou de son délégué)